

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 30 octobre 2008**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

**1. ADMINISTRATION (Raymond Bron)**

**Personnel**

Dans le cadre des opérations tendant à rééquilibrer la charge de travail et à juguler les heures supplémentaires qui sont devenues le problème lancinant que l'on connaît, une analyse approfondie des tâches administratives et du temps nécessaire pour les réaliser a été faite au cours de l'été.

Utilisant 40% de poste administratif vacant et 30% nécessaire à la tenue du secrétariat et de la bourse d'associations dont nous faisons partie (ASICE et SDIS), un poste de secrétaire-comptable a été mis au concours le 25 septembre 2008. Plus de cinquante dossiers nous sont parvenus ; les candidatures sont actuellement à l'examen.

Ce nouveau poste vient en appui de la boursière, de la secrétaire municipale et du technicien communal. Cette opération représente une première phase de la réorganisation de l'administration.

La seconde interviendra dans le premier semestre 2009. En effet, Madame Jocelyne Mermoud, réceptionniste et préposée au contrôle des habitants, a annoncé son départ à la retraite pour la fin du mois d'août prochain. Ce départ sera l'occasion d'une probable redistribution de certaines tâches et, d'ici là, les estimations faites cet été auront pu être confrontées à la réalité.

**Heures supplémentaires du personnel administratif**

Le renforcement de l'effectif mentionné ci-dessus est l'une des mesures destinées à maîtriser la spirale inflationniste des heures supplémentaires.

D'autres mesures seront mises en œuvre, telles des seuils de reprises obligatoires d'heures et une planification plus contraignante des vacances, par exemple.

Cependant, ce type de mesures n'aura de sens que lorsque l'effectif aura été complété ; c'est pourquoi, il est prévu de rédiger le rapport demandé par la Commission de gestion au début de l'an prochain.

## **2. AFFAIRES GENERALES**

### **OLMA**

La grande foire annuelle de l'OLMA, à St-Gall, accueillait cette année comme hôte d'honneur le canton de Vaud. Un train spécial amena 1'400 Vaudoises et Vaudois à bon port. Cugy, l'une des 145 communes vaudoises participantes sur 376, était représentée par Mme Rosalie Balsiger, Présidente de la Gym Dames, heureuse et fière d'être le porte-drapeau lors du cortège et de la présentation du canton dans l'arène, et par M. Pierre-André Janin, municipal et vice-président de la Municipalité.

## **3. URBANISME**

### **Plan de quartier Es Chesaux**

Le changement de bureau d'architecte a retardé quelque peu la progression du projet architectural. La Municipalité étant restée attentive au respect de l'esprit général du plan adopté par le Conseil communal, plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'été avec les auteurs du projet. La COMUR a, quant à elle, à nouveau été sollicitée.

La Municipalité est dans l'attente du dossier final destiné à l'enquête publique. Celle-ci interviendra en principe dans le courant du mois de novembre.

### **Plan partiel d'affectation En Etranglaz Cou**

Le PPA adopté par le Conseil communal le 11 septembre dernier a été approuvé par le département de l'économie le 17 octobre. Sous réserve du délai référendaire qui court jusqu'au 13 novembre, il est donc en vigueur.

### **Plan de quartier En la Praz**

Les travaux d'aménagement des places de parc et du trottoir le long du chemin du Château ont débuté.

### **Schéma Directeur du Nord Lausannois**

Après plusieurs mois de recherche, un chef de projet a pu être nommé en la personne de Monsieur Jacques Baudet, municipal à Romanel.

Les chantiers d'études qui avaient pris quelque retard pourront ainsi être lancés ; ils concernent en priorité la première couronne du SDNL, c'est à dire les travaux le long de l'axe du LEB, l'extension du réseau des tl sur la commune du Mont, le projet général pour le complément de la jonction autoroutière de la Blécherette.

Dès 2009, nous serons plus directement concernés par les infrastructures routières de la 2<sup>ème</sup> couronne, la liaison Nord-Ouest et la mobilité douce, notamment. Nous suivrons de près également l'extension du réseau des tl sur la commune du Mont et ses répercussions sur la ligne 60.

## **4. ASICE**

Au cours de l'été, les assurances scolaires ont été conclues, les contrats de transport signés ; les tarifs de location des salles susceptibles d'être louées à des sociétés ont quant à eux été fixés et le budget 2009 a été adopté par le Conseil intercommunal. Compte tenu de

la nouveauté de l'institution, ce dernier exercice a été particulièrement délicat et le Conseil intercommunal a admis une part d'incertitude un peu plus étendue que la normale. En parallèle, les travaux pour la constitution du futur Conseil d'établissement ont bien progressé, dans la perspective de le rendre opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2009.

### **Collège**

La salle de gymnastique est fonctionnelle depuis la rentrée d'automne et les aménagements extérieurs sont majoritairement réalisés.

Le Bureau de la Commission de construction se concentre sur certaines finitions du bâtiment, sur le règlement de quelques maladies de jeunesse et sur les factures finales qui ne lui sont naturellement pas encore toutes parvenues.

## **5. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)**

### **Consommation d'eau**

Lors de la séance du 26 juin dernier, sur proposition de la COGEST, le Conseil a demandé qu'un résumé de la consommation de l'eau soit présenté deux fois par année.

Cet été, Eauservice a mis des appareils électroniques sur nos trois compteurs situés aux entrées d'eau de Lausanne sur notre réseau. Ces appareils nous permettront, à l'aide d'une interface informatique, d'avoir un suivi journalier de nos achats d'eau. Le code d'accès nous parviendra prochainement.

Grâce à ce programme, en cas de doute sur les volumes d'eau achetés, il sera possible d'analyser la consommation éventuelle durant la nuit. Si elle s'avère inhabituelle, des contrôles par quartiers seront faits afin d'identifier l'éventuelle fuite à l'origine de la surconsommation.

Dès que nous aurons plus d'informations, nous vous donnerons un compte rendu du résultat.

### **PDDE (Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau)**

Le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires, anciennement le Laboratoire Cantonal) nous demande une mise à jour notre Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau (PDDE), qui date de 1993.

Bien des travaux ont été effectués depuis et les exigences du SCAV sont plus pointues. Le nouveau plan devra tenir compte des caractéristiques de notre réseau, de la démographie prévue, de la consommation et des besoins, du potentiel de nouvelles ressources, des calculs hydrauliques, etc.

L'étude devra être confiée à un bureau technique spécialisé. Dès que le coût de ce mandat sera connu, une demande de crédit vous sera présentée afin d'effectuer ce travail.

A fin 2010, début 2011, le PDDE devra être en vigueur.

### **Suivi de la recherche de nouvelles sources**

L'orientation pour la recherche de nouvelles sources a été modifiée. Ainsi, nous avons mandaté le bureau d'hydrogéologie Impact-Concept SA, au Mont, pour l'évaluation du potentiel d'exploitation des eaux souterraines de notre commune; l'étude est axée principalement sur les lieux-dits Grands-Vuarnes, Les Troncs et La Mèbre.

Dans le cadre d'une première étape de reconnaissance, un relevé des sources et des captages a été effectué.

L'analyse et l'interprétation des données recueillies donneront lieu à un rapport de synthèse qui offrira une première vision de la situation actuelle et du potentiel aquifère de notre Commune.

Dans l'hypothèse d'une conclusion positive à cette phase, des forages de reconnaissance permettront d'affiner la situation géologique locale et définir les conditions de réalisation d'un ou de plusieurs captages.

Le coût de cette première étape est d'environ Fr. 5'000.— ; la deuxième est prévue au budget pour 2009.

### **Extension du réseau d'eau au chemin de la Lisière**

Une somme de Fr. 60'000.— avait été budgétée cette année pour financer l'extension de notre réseau (compte 810.3144.01 – extension du réseau), afin de raccorder deux maisons, dont l'approvisionnement en eau était, jusqu'ici, assuré par leur propre source privée.

Une fois la soumission rentrée, nous avons constaté que les prix avaient grimpé à Fr. 97'000.—, hors déduction des subsides de l'ECA (environ 15%) accordés pour ces interventions.

La commission des finances a été informée de ce dépassement.

Compte tenu que le crédit de Fr. 45'000.— (compte 810.3144.00 - entretien du réseau - pour travaux sur divers tronçons en cas de fuite), prévu au budget 2008, ne sera pas sollicité cette année dans le cadre de son affectation initiale, la Commission des finances a exceptionnellement accepté le principe d'un financement des travaux par les disponibilités des deux comptes précités.

## **6. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS**

### **Semaine de la mobilité**

Cinq de nos sociétés sportives ou locales ont accepté d'ouvrir leurs portes pendant la semaine de la mobilité : la Gym Jeunesse Cugy, la Gym Volley Cugy, la Gym des dames d'onze heures, la Marche nordic Jorat et les Scouts. Un grand merci à eux d'avoir proposé aux habitants de suivre l'un de leurs cours. Malheureusement, la population n'a pas joué le jeu. Il y a eu très peu – voire pas – de répondant. Dommage ...

Les cartes journalières Mobilis n'ont pas eu non plus grand succès. Si cela vous tente de prendre le bus, passez donc en chercher une à l'administration, il en reste !

Les podomètres sont également toujours à disposition, si vous désirez connaître le nombre de pas que vous faites chaque jour. Rappel : il faudrait en effectuer 10'000 pour rester en bonne forme !

Le Pédibus n'a pas pu être mis sur pied, en raison du peu d'inscriptions que nous avons reçues des parents et des enfants. Néanmoins, tout le monde a joué le jeu ; seuls quelques enfants se sont fait amener en voiture à l'école. Pourvu que cela dure, même avec le froid qui s'installe ...

## **7. FINANCES (José Rohrer)**

### **Développement économique**

Conformément à notre communication du 11 septembre, la séance permettant de cerner les potentiels de notre commune en termes de développement économique s'est tenue le 3 octobre à la Maison villageoise, avec une forte et réjouissante participation de représentants du Canton, de nos associations régionales, des commissions des finances et de gestion.

Il a été relevé que la réflexion que débute Cugy, reconnue comme centre local dans le plan cantonal d'aménagement du territoire, bénéficiant ainsi de facilités de développement, arrive à un moment propice. Les politiques de modernisation et de construction d'infrastructures, d'acquisitions des terrains, ainsi que la volonté d'améliorer l'accès aux transports publics que mènent les autorités, constituent d'importantes prémisses au maintien et au développement de l'attrait de Cugy.

Notre commune, dont le caractère et la qualité de l'habitat prédominants sont reconnus, doit s'interroger sur le mode de développement qu'elle souhaite opérer. Dans ce contexte, développer les services à la population, exploiter nos forêts en privilégiant les activités de détente, typer les logements à offrir et accueillir de nouvelles entreprises ne sont que quelques questions qui se posent à la population et à ses autorités. Le manque de terrains appartenant à la commune constitue une contrainte à un développement économique rapide, quel que soit le choix opéré dans les mois à venir.

L'importance de ce choix n'étant pas à démontrer, la Municipalité présentera au début décembre un plan d'actions contenant des étapes et un calendrier prévisionnel dans le but de formaliser les différentes pistes que notre commune pourrait suivre.

## **8. BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Jardin d'enfant**

Les trois premières réunions qui se sont tenues durant les semaines précédentes ont abouti à une première esquisse de projet, en cours de validation auprès des autorités du jardin d'enfants et scolaires. Le préavis de crédit d'étude sera en principe présenté lors de la séance du mois de mars 2009.

### **Collège de la Chavanne**

Les stores de la salle de gymnastique doivent être réparés. Le devis porte sur une somme de Fr. 6'200.—. L'engagement de cette somme est conditionné aux réflexions menées dans le cadre de la rénovation des façades du complexe scolaire de la Chavanne.

### **Ancienne Forge**

Le mandat confié aux bureaux d'architectes AGT et EPIQR a été mené à bien. Il confirme l'intérêt de rénover et préserver ainsi le bâtiment de l'Ancienne Forge. Le potentiel en termes d'espace permet l'accueil non seulement de locaux publics, mais donne également la possibilité d'envisager la création de logements. La Municipalité souhaite pouvoir étudier finement cette option et vous présentera un crédit d'étude en décembre prochain.

## **9. SERVICE DU FEU (Pierre-André Janin)**

### **Inondations**

Suite aux violents orages de l'été et à leurs conséquences, étant en possession d'un rapport détaillé établi par le commandant des pompiers, une délégation municipale, le technicien communal, le cdt du SDIS ainsi que notre ancien collaborateur Daniel George, spécialiste du réseau souterrain, se rencontreront le 6 novembre afin d'étudier les éventuelles mesures à prendre.

## **10. DOMAINES ET FORETS**

### **Parc naturel périurbain**

Depuis la pose des barrières en bois sur le territoire de 6 communes fermant à la circulation, sur une dizaine de kilomètres, un certain nombre de routes forestières, le service des forêts de la ville de Lausanne a procédé au remplacement de 88 barrières cassées, vandalisées, chaque fois pour un montant d'environ Fr. 500. —.

La police du chef-lieu vaudois a procédé à des contrôles et un individu a été pris en flagrant délit d'incivilité. Depuis ce jour, plus aucun problème n'est survenu. A noter que seule une plainte est parvenue au service lausannois concernant la mise en place de ce dispositif. L'ensemble de ces routes forestières n'étant plus déneigé depuis 2003 et la saison des coupes forestières allant bientôt commencer, les barrières seront remplacées définitivement après ces travaux.

## **11. ROUTES (Olivier Pétremand)**

### **Préavis 21/07 - Aménagements routiers aux abords du collège**

Les aménagements routiers ont pu être terminés suite à la réalisation de la mise en place, par les services industriels de Lausanne, d'une conduite de gaz adaptée aux besoins des collèges, en tant que chauffage d'appoint.

### **Carrefour de Montheron/Bottens et bus TL**

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les nouveaux bus à 2 étages des tl ont de la difficulté à passer le carrefour précité.

Après plusieurs échanges de courrier et une démonstration sur place, la Municipalité a constaté que le passage de ces véhicules, hors normes si l'on en croit la presse, était certes difficile mais pas impossible. La Municipalité a également proposé une modification du parcours pour régler le problème, solution non retenue par les tl.

Le carrefour, parfaitement conforme aux normes routières, convient au passage de tous les autres véhicules. De fait, la Municipalité n'est pas d'accord de faire assumer à la seule caisse communale les frais d'une réfection qui permettrait un passage facilité de ces nouveaux véhicules. A l'heure actuelle, nous attendons une réponse des Transports Publics concernant une participation de leur part.

## **12. EPURATION (STEP)**

### **STEP de Praz-Faucon**

Le rapport sur la STEP de Praz Faucon, en lien avec l'observation no 5 du rapport de la commission de gestion 2007, demandant d'analyser la capacité réelle de la STEP, doit être livré en Municipalité d'ici la fin du mois de novembre, au plus tard, par M. Cresti de l'entreprise GED.

## **13. CULTES**

### **Centre Œcuménique**

La convention entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et la Paroisse réformée du Haut Talent et la Communauté catholique de Cugy, Froideville et environs réglant les modalités de financement des frais des Eglises reconnues comme institutions de droit public par la Constitution cantonale a enfin été signée par toutes les parties et entre en vigueur, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

LA MUNICIPALITE